

ABONNEMENT.

Saumur :
 En an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 En an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVE SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE 1884.

A LA CHAMBRE.

Hier, à une heure, ouverture de la séance par l'important petit Floquet, devant dix-neuf députés!

M. le baron de Mackau montre les résultats de la loi sur l'enseignement primaire. Ils sont loin d'être ce que les républicains avaient espéré.

Il y a aujourd'hui moins d'enfants dans les écoles qu'avant la loi. Les écoles laïques ont perdu de nombreux élèves, tandis que les écoles libres en ont gagné 55,000.

L'obligation n'est point pratiquée et l'on n'ose poursuivre les parents. Quant à la gratuité, elle s'est manifestée sous forme d'impositions mises à la charge des départements et des communes, sous forme d'une énorme augmentation des dépenses de l'Etat. On a triplé les charges des contribuables et l'on a les écoles moins fréquentées qu'auparavant. On a déclaré la guerre à l'enseignement chrétien, l'on a tué l'enseignement laïque libre et l'on a accru considérablement la clientèle de l'enseignement congréganiste. Voilà les résultats de la campagne conduite contre les croyances religieuses et monarchiques.

M. Dubost, rapporteur, se livre à de violents exercices d'arithmétique pour démontrer que la loi relative à l'enseignement primaire a accompli des merveilles. A l'en croire, cet enseignement aurait gagné un million d'élèves!

D'élèves simplement inscrits ou d'élèves fréquentant réellement l'école?

M. Dubost ne le dit pas. Et sur ce million d'élèves, combien fréquentent l'école congréganiste? Autre mystère.

Contentons-nous d'apprendre que cette loi d'enseignement a déjà fait des prodiges et qu'elle ne manquera pas d'en accomplir d'autres encore, lesquels coûteront fort cher aux contribuables.

Répondant au dithyrambe de M. Dubost,

M^r Freppel montre que la loi sur l'instruction obligatoire a produit ce résultat: diminuer de 200,000 élèves la clientèle des écoles laïques, tout en coûtant près d'un milliard.

Puis, M. le comte de Colbert-Laplace proteste contre l'affectation d'une partie de la Dette flottante à la Caisse des écoles.

La discussion est close.

M. Le Provost de Launay signale des virements — avoués d'ailleurs par la commission elle-même — dans la comptabilité de l'instruction publique.

Sur le chapitre 6, M. Fallières combat les conclusions de la commission tendant à la suppression des facultés de théologie. Ce n'est pas que le ministre s'oppose formellement à cette suppression, mais il pense qu'elle ne peut être régulièrement pratiquée qu'en vertu d'une loi et non par la voie budgétaire.

M^r Freppel sollicite le rétablissement du crédit. Il invoque les intérêts de l'enseignement supérieur.

Peut-on supprimer l'histoire ecclésiastique, biffer la science et la littérature sacrées, ne tenir aucun compte du rôle immense tenu par l'Eglise dans les événements de ce monde? Non, cela est impossible.

L'orateur s'attache à réfuter les pauvres arguments de la commission, arguments tirés du petit nombre des grades conférés, et de ce fait que l'auditoire des facultés de théologie est en majeure partie composé de laïcs.

Il termine en disant que la destruction projetée créerait une importante lacune dans l'enseignement, et équivaldrait à la suppression de la Sorbonne elle-même.

M. Boyssat répète les arguments auxquels M^r l'évêque d'Angers a déjà répondu. Les cours sont peu suivis; les diplômés octroyés sont rares; l'enseignement a le tort d'admettre la résurrection de la chair et la dévotion au Sacré-Cœur; il est en contradiction avec les esprits modernes; enfin il a le tort d'être un vestige de la Monarchie. Tant de crimes méritent la peine de mort.

M. Paul Bert appuie M. Boyssat.

M. Fallières riposte timidement.

Après quelques observations de MM. Paul Bert et Bourneville, le chiffre de la commission est adopté et les facultés de théologie sont supprimées par 267 voix contre 222.

Adoption des chapitres 7 à 52.

M. Paul Bert développe, sur le chapitre 53, un amendement tendant à augmenter de 5 millions le crédit affecté aux traitements du personnel de l'enseignement primaire.

M. Fallières combat l'amendement. La République a déjà fait beaucoup pour les instituteurs. Pour le moment elle ne peut faire davantage et le ministre ose espérer que les instituteurs ne lui en voudront pas.

M. Lockroy dépose un amendement tendant à élever le crédit de 2 millions et dont M. Dubost demande le renvoi à la commission.

Cet amendement est combattu par M. Tirard qui invoque contre lui la pénurie du Trésor.

M. Lockroy regrette que le ministre n'ait pas tenu ce langage quand il s'agissait du crédit pour les presbytères.

M. Périn fait observer que si nos budgets sont obérés, la faute en est au gouvernement et aux expéditions lointaines. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Paul Bert veut parler. Les centres réclament la clôture à grands cris et empêchent l'orateur de parler. Evidemment cette question des instituteurs les embarrasse, ils craignent de s'aliéner les sympathies de ces agents électoraux.

L'amendement Lockroy est renvoyé à la commission.

Le chapitre 55 est adopté.

M. Lockroy propose que la Chambre siège deux fois par jour.

La droite demande le scrutin public à la tribune.

Le scrutin accuse seulement 484 bulletins.

— Le vote est nul.

Il y a eu séance ce matin à 9 heures.

Chronique générale.

LE BUDGET.

Quelques députés, dont le nombre a varié, selon les heures, entre 30 et 180, ont expédié samedi en une seule séance:

Le budget de la marine, 496 millions.

Le budget des colonies, 34 millions.

Le budget des travaux publics, 453 millions.

Le budget des postes et télégraphes, 442 millions.

Et le chapitre le plus important du budget des cultes (chapitre réservé), 32 millions.

Soit, au total, 557 millions de crédits.

Le règlement exige, pour la validité des votes, un chiffre de voix au moins égal à la moitié plus un des membres composant la Chambre.

Par conséquent, tous les votes, émis et proclamés comme réguliers, étaient radicalement nuls.

Pour empêcher ce scandale, il aurait suffi à la Droite de déposer, au début et au cours de la séance, deux ou trois demandes de scrutin public à la tribune.

Elle ne l'a pas fait.

Pourquoi? demande la Gazette de France.

La Droite a protesté. La belle affaire! s'écrie notre confrère.

Ses protestations ont-elles été écoutées?

Ont-elles arrêté les escamoteurs?

Ont-elles forcé les républicains à renoncer à leur honnête besogne?

Non.

A quoi ont-elles donc servi ces protestations platoniques?

Et pourquoi la Droite n'a-t-elle pas cru devoir user du moyen que le règlement mettait à sa disposition, pour s'opposer à cette chose monstrueuse: Un demi-milliard de crédits concédés par des votes NULS?

Qu'elle y prenne garde! Une opposition qui, pouvant empêcher le mal, le laisse faire, engage sa responsabilité.

Elle devient complice.

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VI

CERFÈS! (suite).

Il fit appeler ses collègues et délibéra un instant avec eux. En dépit des observations de Moreau qui avait l'expérience des lieux, il fut décidé qu'on essaierait de traverser l'étang à la course, comme l'avait fait Rouget.

Quelques gendarmes furent choisis parmi les plus lestes, et le vieux Michel leur ordonna de s'élaner sur le marécage par deux ou trois points à la fois.

L'essai n'y réussit pas. Malgré tout leur zèle, les gendarmes s'y prirent mal, ils glissèrent sur les mousses, se couvrirent de boue, et ne purent faire, avec de grands efforts, qu'une quinzaine de pas. A ce moment Rouget montra sa tête au-dessus du buisson; il tenait à la main un bâton que le vieux Michel prit de loin pour une arme à feu.

— Il y a du danger pour nos hommes, dit-il à

Moreau. Il me semble inutile de les compromettre davantage. Rouget va tirer sur eux comme sur Ravelle; s'il a des munitions, il peut en tuer dix avant que nous ayons gagné le buisson.

— Savez-vous s'il n'en a pas d'autres? répondit le prudent Michel. Savez-vous même s'il est seul dans le fourré?

— J'ai une idée, dit Moreau.

— Moi aussi, dit Jaberg.

— Et moi aussi, reprit le vieux Michel en souriant. Voyons si c'est la même. En ce cas, il est probable qu'elle sera bonne, venant de trois brigadiers.

— Il faut faire un pont de branches de chêne, dit à la hâte Moreau, qui n'entendait pas que son idée lui fût volée par ses collègues.

— Ou de planches, reprit Jabert.

— Ou plutôt d'échelles, ajouta le vieux Michel. Je vous le disais bien que nous aurions la même idée!

— La mienne est plus pratique, dit Moreau. On peut la mettre de suite à exécution. Il ne manque pas de bois ici.

— C'est très-vrai, dit Jaberg, mais avec quoi couperons-nous des branches assez fortes pour soutenir deux ou trois hommes?

— Ah! dit Moreau embarrassé, je n'y avais pas pensé.

— Vous auriez dû me prévenir ce matin et non

ce soir, reprit Michel avec humeur, que le petit étang était si fangeux. Nous aurions pris nos précautions en quittant Daumeray.

Puis il appela un des gendarmes.

— Allez chercher les hommes de Bazèges, dit-il. Pendant que les trois principaux chefs délibéraient, Harner et Morin surveillaient les hommes et ne quittaient pas des yeux le fourré.

Harner vint aussitôt trouver Michel.

— Harner, dit celui-ci, prenez quatre hommes et allez à Daumeray chercher de longues et fortes planches et des échelles de couvreur.

— Je comprends, répondit Harner. C'est le meilleur moyen de le prendre vif... puisqu'on ne veut pas que nous le prenions mort.

Et Harner ayant désigné quatre hommes, prit avec eux, au pas accéléré, le chemin de Daumeray.

Mais quand il arriva dans le bourg il éprouva refus sur refus. Personne ne voulait prêter de planches ni d'échelles; la population prenait nettement parti pour Rouget, et l'embarras des gendarmes faisait la joie du père Poupard.

— Vous verrez qu'ils ne l'auront pas! disait-il à ses voisins. Je le connais, Louis; il leur jouera quelque tour de sa façon.

Les gendarmes trouvèrent enfin, non dans le bourg, mais dans la campagne, sous la pression de la frayeur, une quantité suffisante de planches et d'échelles qu'ils placèrent sur une charrette. Un

cheval fut attelé, et Harner se chargea de le conduire lui-même. Mais toutes ces recherches avaient pris du temps, et il était nuit quand la charrette arriva à l'étang d'Indret.

En la voyant, le vieux Michel, qui s'impatientait depuis longtemps, poussa un cri de joie:

— Allons, les enfants, encore un effort et nous le tenons!

En un instant, les planches furent déchargées et déposées sur le pré.

On plaça d'abord une longue échelle sur les mousses, puis on fit glisser sur les barreaux, pour plus de précaution, une large planche.

Le vieux Michel s'élança lui-même sur ce pont improvisé qui couvrait déjà presque le quart de la distance qui le séparait du buisson. Les ténèbres de la nuit devenaient plus épaisses, le vent soufflait avec fureur, et la pluie tombait. Le brigadier avait hâte d'en finir. Un gendarme fit glisser une seconde échelle, beaucoup plus petite que la première, jusqu'à l'extrémité de la planche, et vint aider son chef à la pousser plus loin.

Malheureusement, le poids des deux hommes fit enfoncer profondément la partie supérieure de l'échelle sur laquelle ils étaient obligés de se tenir. Il fallut reculer, et redresser la première planche. Pestant et jurant, le vieux Michel se chargea seul de la besogne. Il retourna sur l'étang afin de mettre en place la seconde échelle qu'il chercha vaine-

La France nouvelle donne l'explication du pourquoi : c'est que les bancs de la droite n'étaient pas beaucoup plus garnis que ceux de la gauche.

L'absence de la minorité est extrêmement fâcheuse. On voit qu'ils pouvaient, en cette circonstance comme en bien d'autres, créer de sérieux ennuis à la majorité.

Contre des ennemis sans scrupules on ne doit jamais désarmer.

**

LES ÉCOLES.

Le ministre de l'instruction publique a déposé sur le bureau de la Chambre son projet de loi tendant à remplacer la caisse des écoles par une nouvelle organisation.

Voici quelques détails sur l'économie de ce projet qui s'applique non-seulement à l'enseignement primaire, mais aussi à l'enseignement secondaire, ainsi qu'à l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'enseignement primaire en particulier, le projet fixe d'avance, pour chaque catégorie de constructions, le chiffre de la dépense. Celle-ci reste, comme par le passé, à la charge et de la commune et de l'État.

Le projet de loi contient des tableaux qui fixent le prix moyen de chaque construction, à savoir :

42,000 francs pour une école de hameau ;
45,000 francs pour une école communale ;
25,000 francs pour un groupe scolaire de deux classes, avec supplément de 42,000 francs pour chaque classe en plus.

Les communes seront libres, si elles le veulent, de dépasser ces chiffres, mais ceux-ci resteront la base d'après laquelle l'État calculera ses subventions.

La subvention de l'État se divise en deux parties :

La première, inversement progressive par rapport au centime communal, est fixée à 70 0/0 pour 40 francs ; à 60 0/0 pour 20 francs, et ainsi de suite.

La seconde, graduellement progressive par rapport aux charges exceptionnelles de la commune, est de 5 0/0 pour 40 centimes additionnels, de 40 0/0 pour 20 centimes, etc., etc.

En partant de ce principe, on a calculé que, pour les 24,000 communes qu'il nous reste à doter d'écoles, la dépense totale sera de 394 millions et la part contributive de l'État de la moitié environ de cette somme.

La seconde innovation du projet de M. Fallières réside dans la manière dont les ressources seront constituées.

Les communes seront autorisées à emprunter soit au Crédit foncier, soit à tout autre établissement de crédit, les sommes qui leur seront nécessaires.

Le remboursement devra avoir lieu en quarante années ; les constructions devront être achevées en douze ans.

**

LA QUESTION DU PAIN.

La Chambre syndicale des grains et farines de Paris, appelée à donner son avis sur l'opportunité d'un droit sur les céréales et

farines, a émis, à l'unanimité, les avis suivants :

« Que l'établissement d'un droit fixe sur les blés et céréales supérieur à celui actuel rendra les plus grands services à l'agriculture, dont les membres de la Chambre constatent dans leurs transactions journalières la situation précaire ;

» 2° Que l'élevation projetée n'est pas de nature à produire une hausse appréciable sur le prix du pain ;

» 3° Que le droit sur la farine devra être proportionnellement plus élevé que celui sur les blés, de manière à compenser les abus auxquels donne lieu l'application de la surtaxe d'entrepôt ;

» 4° Qu'il est de la plus haute importance que la question reçoive sa solution à très-bref délai, dans l'intérêt de l'agriculture et pour empêcher le développement de l'importation avant le relèvement des droits. »

Cette délibération a été soumise à M. le ministre de l'agriculture.

**

M. Eugène Pelletan, sénateur, est mort samedi soir au Luxembourg, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Eugène Pelletan occupa une place importante dans la presse et dans la politique.

Il fut membre de la Défense nationale et devint en dernier lieu sénateur inamovible. C'était un républicain d'opinion radicale.

ÉTRANGER

LA DYNAMITE EN ANGLETERRE. — Une dépêche de Londres annonce au *Matin* que le grand pont de Londres, *London-Bridge*, a failli sauter avant-hier :

« Deux détonations semblables à des coups de canon se sont fait entendre dans le voisinage du pont ; une panique indescriptible s'empara immédiatement de la foule, et, en moins de temps qu'il ne m'en faut pour vous le télégraphier, *London Bridge* était complètement évacué.

» Les détonations ont été si violentes qu'on les a entendues dans toute la Cité, jusqu'à Islington.

» La police s'est de suite précipitée sur les lieux, et l'on s'est rendu compte que les dommages n'étaient pas aussi considérables qu'on aurait pu le croire, d'après la force des détonations.

» La solidité du pont, qui est très-massif, l'a sauvé. Les dégâts sont nuls et la circulation continue comme de coutume.

» Tous ceux qui se trouvaient près du pont au moment de l'explosion et que la terreur n'a pas stupéfaits, déclarent que l'explosion semblait suivre une direction perpendiculaire à la rivière du côté de Fishmonger's Hall.

» Cette déclaration est corroborée par ce fait que quelques fenêtres ont été brisées du côté de la rive du *Middlesex*.

» Les auteurs de l'attentat ont mal pris

leurs précautions, car la force de l'explosion a été évidemment diminuée par la direction qu'ils ont donnée à la matière explosive.

» Une enquête est ouverte. »

REVUE FINANCIÈRE.

Nous retrouvons les rentes aux mêmes cours que ceux de la semaine précédente. Le marché est cependant à la hausse et la fin de l'année pourrait bien être saluée par une reprise marquée.

On retrouve le 3 0/0 à 79.15, l'amortissable à 80.87 1/2, le 4 1/2 à 108.77 1/2.

La Rente Italienne se rapproche du pair, autant sous l'impulsion du coupon semestriel à détacher en janvier que sous celle de sa valeur intrinsèque. L'exposé financier que le ministre des finances a présenté dimanche dernier à la Chambre des députés italienne a montré sous son véritable jour la situation de l'Italie. Le ministre a pu signaler avec un certain orgueil les sacrifices faits par ce pays pour porter l'ordre et l'équilibre dans les finances, l'élevation constante des cours de la rente. Il a parlé aussi des mesures prises par le gouvernement pour étendre le marché de la rente et pour en faciliter la négociation ; il a parlé notamment du projet de loi à l'étude pour le paiement trimestriel de l'impôt.

Le 5 0/0 italien a clôturé vendredi à 98 65. La Banque de France a peu varié à 5,170 fr. Dans son bilan publié jeudi dernier, les bénéfices se chiffraient par 661,795 fr. Les bénéfices nets des 51 premières semaines d'exercice ont été de :

En 1881, de	43,756,809 fr.
En 1882, de	44,299,367
En 1883, de	28,560,502
En 1884, de	25,846,624

Le Crédit Foncier est resté demandé à 1,327.50. On prévoit des cours beaucoup plus élevés.

Différentes causes sont, en effet, de nature à justifier une avance considérable des cours de cette valeur. D'une part, on approche du détachement du coupon de 30 fr. ; d'une autre, le Crédit Foncier est à la veille de voir se développer ses opérations dans de très-grandes proportions. Il doit en effet avancer aux communes les sommes nécessaires pour la construction des maisons d'écoles. Ces sommes ne s'élèvent pas à moins de 300 millions.

Le marché est resté très-actif sur les Obligations Foncières et Communales qui se rapprochent de plus en plus du pair. Les Communales nouvelles se traitent à 442.50.

La Banque d'Escompte de Paris continue son mouvement en avant. Elle a encore beaucoup d'espace à parcourir, si la Bourse veut tenir compte à cette Société des avantages réels que lui a assurés sa participation dans les affaires italiennes. Aussi comptons-nous voir la Banque d'Escompte de Paris se rapprocher vivement du cours de 600 fr., qui est l'objectif actuel, celui que légitiment les résultats de l'exercice et les éléments de succès que cette Société a su grouper autour d'elle. Elle s'échange en ce moment à 533.75.

La Banque de Paris a oscillé entre 732.50 et 735 francs.

La Société Générale à 487.50. Le titre de cette Société ne subit pas les brusques mouvements de la spéculation. Il est depuis longtemps classé dans les portefeuilles et la hausse n'est due qu'aux demandes du comptant.

Le Crédit Industriel et Commercial varie entre 670 et 675. Les obligations Rio-Tinto nouvelles ont de par leur revenu une valeur bien supérieure au cours qu'enregistre la cote. Elles sont en ce moment à 450 fr. et rapportent 25 fr. d'intérêt ; l'acheteur au cours actuel peut compter sur une plus-value d'une trentaine de francs environ.

Mauvaise tenue du Crédit Lyonnais, malgré tous les efforts considérables que fait l'administration pour maintenir les cours.

Le marché des assurances a présenté cette semaine une certaine animation, le Crédit Viager en a profité. Cette Société, fondée depuis plus de trente ans, voit le chiffre de ses opérations s'étendre de jour en jour, 30,000 contrats ont été réalisés, 245

millions ont été payés aux assurés et aux rentiers. Ces chiffres sont appelés à s'accroître dans une large proportion.

Chronique militaire.

Une décision du ministre de la guerre autorise les sous-officiers et les engagés conditionnels, candidats à l'emploi de sous-lieutenant de réserve, à être interrogés, d'après leurs choix, sur les anciens ou les nouveaux règlements de manœuvre.

Les commandants de corps d'armée se sont réunis hier pour commencer les opérations du classement des officiers.

On s'est occupé d'abord des officiers généraux, puis des propositions à faire pour les différents grades de la Légion d'Honneur.

Le ministre de la guerre a décidé que le tableau d'avancement dressé l'an dernier n'étant pas épuisé, on ne proposerait cette fois que six lieutenants par corps d'armée pour le grade de capitaine.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Saumur, le 16 décembre 1884.

Monsieur le Rédacteur de l'*ÉCHO SAUMUROIS*,

La Société Française de Sauvetage vient de décerner à MM. Pierre Salmon, marinier, et Pierre Fièvre, pêcheur, demeurant tous deux à Saumur, une médaille de bronze avec diplôme, pour actes de courage ; — année 1884.

Agréer, etc.

A. GAURON,

Président de la division de Saumur.

M. Pierre, vétérinaire en 2^e au 8^e régiment de cuirassiers, est nommé à l'École de cavalerie de Saumur, en remplacement de M. Jacoulet, promu vétérinaire en 1^{er} au 2^e spahis.

M. Labiche nous adresse les lettres suivantes :

Bagneux, 14 décembre 1884.

Monsieur le Rédacteur,

» Je viens d'apprendre les insinuations et les calomnies odieuses que certaines personnes se plaisent à répandre sur mon compte pour entacher mon honorabilité.

» Je pense que le nom que je porte est au-dessus de pareilles attaques et je ne veux pas répondre à de telles infamies.

» Je vous prie seulement de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro les deux lettres dont je vous envoie copie et que je me décide à faire publier pour faire taire les bruits que ma démission de direc-

ment dans les ténèbres.

— Où donc avez-vous fait glisser la seconde échelle ? cria-t-il au gendarme qui l'avait aidé précédemment.

— Devant vous, mon brigadier.

— Mais non, elle n'y est pas.

A ce moment, on entendit un éclat de rire dans le fourré :

— Elle n'y est plus ! cria Rouget. Venez la prendre !

— Le gremlin ! le misérable ! s'écria à son tour le vieux Michel ; il a enlevé l'échelle !

— On n'y voit plus, dit Moreau. Il est impossible de rien faire ce soir.

— Il faut attendre le jour, dit Jaberg.

— Non ! non ! cria Michel. Il faut en finir de suite. Les hommes se fatiguent, et c'est une honte. Rouget nous échapperait pendant la nuit.

— Comment voulez-vous qu'il nous échappe ? dit Jaberg. Nous le tenons de tous côtés ; la fuite est absolument impossible.

— Essayons encore, dit Michel.

L'ordre du brigadier fut suivi. L'essai continua, mais il n'eut pas plus de succès qu'auparavant.

A la faveur de la nuit, et sans être vu, Rouget venait à quelques pas des gendarmes, courant comme un cerf, et détournant les planches de leur vraie direction. Il essaya même de franchir le cercle des gendarmes, mais il ne put y parvenir ; les

gendarmes se tenaient à quelques pas les uns des autres et faillirent plusieurs fois le saisir au passage.

Toutefois, le manège du braconnier inquiéta à la fin le vieux Michel. Il se décida à attendre le jour, donna ordre à ses hommes de se tenir debout, et lui-même, avec les autres brigadiers, fit sans cesse le tour du pré pour tenir les gendarmes en haleine.

— Ah ! disait le brave Justin à son camarade Martin, s'il était permis de tirer, que ce serait vite fait.

— On ne voit pas Rouget, répondait Martin. Il serait impossible de tirer ; nous tuerions les amis qui sont en face de nous.

Quelques heures se passèrent ainsi. La lune se leva, mais elle était sans cesse cachée par les nuages que le vent chassait rapidement. Dans les intervalles, on apercevait Rouget, debout au pied du chêne, le long duquel il avait placé l'échelle dérobée au vieux Michel.

— Le vois-tu ? le vois-tu ? disait alors Justin à son ami. Qu'il serait facile de lui mettre une balle dans la tête.

— Décidément, tu es féroce, répondait Martin.

Mais Martin disait cela en plaisantant, car il savait que Justin était le plus doux des hommes. On a remarqué souvent que les hommes pacifiques ont toujours à la bouche des paroles terribles : ils

parlent de sang et de massacre pour faire illusion, mais ils ne trompent personne.

Vers minuit, Rouget se coucha au pied du chêne. Il n'avait plus aucun espoir d'échapper, et la pensée lui vint de se livrer. Toutefois, réfléchissant au sort qui l'attendait à Angers, il préféra attendre les événements, et prenant bravement son parti de la situation, il mit l'échelle à terre et s'assit dessus.

A ce moment, la tempête redoubla. Il tomba une forte pluie, mêlée de grêle. Le vieux Michel redoubla de prudence. Sans cesse, il tournait autour du marécage, et chaque fois qu'il passait auprès de Moreau, il renouvelait le reproche qu'il lui avait déjà adressé.

— Tout cela nous arrive par votre faute, disait-il, si vous m'aviez prévenu, nous aurions apporté des planches, et nous aurions pris Rouget à quatre heures.

Moreau ne répondait rien. Il sentait qu'il était en faute.

Les hommes grelotaient dans les ténèbres. Tout à coup, le cri du hibou se fit entendre dans la forêt, à une faible distance. Un quart d'heure après, le même cri fut répété dans un gros chêne, tout près des gendarmes.

— Le vilain oiseau ! dit Justin.

— Je déteste ces bêtes-là, reprit Martin.

— Elles annoncent des malheurs. J'avais un grand-père qui disait toujours...

— Silence ! dit Michel qui passait au même instant.

Le chant du hibou se fit encore entendre sur leur tête.

— Brigadier, dit Justin à voix basse, le hibou ne chante jamais quand il fait du vent et de la pluie. C'est peut-être un signal...

— Veillez attentivement, dit Michel.

Et le vieux renard examina tous les arbres ; mais la nuit était profonde, et il ne vit rien. Il se rassura et donna ordre à ses hommes de redoubler d'attention.

A ce moment, le hibou chanta sur le chêne au pied duquel se cachait le braconnier.

Justin frémit. Il fit quelques pas vers Moreau :

— Brigadier, dit-il, cet oiseau-là...

Mais Moreau était de fort mauvaise humeur.

— Restez à votre place, dit-il, et laissez-moi tranquille avec votre oiseau !

Justin, confus, revint auprès de son camarade, et ne bougea plus.

Une demi-heure plus tard, au moment où un fort coup de vent courbait les chênes, on vit comme une ombre d'oiseau qui volait d'un chêne de la forêt à celui de l'étang.

— Le hibou ! dit Martin. Je l'ai vu voler. Il est dans le chêne de Rouget.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

leur particulier des assurances mutuelles du Mans a fait naître.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

LABICHE.

Le Mans, 8 décembre 1884.

Monsieur,

J'ai mis sous les yeux du conseil d'administration la lettre par laquelle vous donniez votre démission.

J'avais pensé qu'après les explications aussi nettes que cordiales échangées entre nous, vous ne vous seriez pas arrêté à ce parti.

Je n'ai qu'à vous exprimer les regrets de la Direction de voir disparaître un agent dont elle avait pu apprécier les services, l'intelligence et l'activité.

J'espère que les bonnes relations qui ont toujours existé entre nous ne seront point rompues, et je vous annonce avec plaisir que c'est M. Abot qui a été désigné pour vous remplacer.

Recevez, etc.

Signé : V^e DE LA TOUANNE.

Le Mans, 8 décembre 1884.

Monsieur,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que, d'accord avec mon collègue de la Société Immobilière, j'ai choisi pour vous succéder, en qualité d'agent particulier de la Société de Saumur, M. Abot, votre parent; que vous m'avez instamment recommandé.

Je suis heureux, par cette nomination, de vous donner une preuve de confiance, en même temps qu'un témoignage de nos regrets de vous voir, par des raisons étrangères au service, quitter des fonctions que vous avez, pendant dix ans, remplies à notre entière satisfaction.

Vous nous promettez de donner à votre successeur l'appui effectif et constant de votre expérience et de vos relations d'affaires dans l'arrondissement. C'est, pour la réussite, une garantie qui nous a fait écarter en sa faveur d'autres candidats sympathiques.

Recevez, etc.

Signé : SINGER.

UN RÉCIDIVISTE. — Marmontel, acquitté dernièrement par la cour d'assises de Maine-et-Loire, vient d'être arrêté. Vendredi soir, au moment où il descendait de voiture, à Baugé, après un voyage, des gendarmes l'ont conduit à la maison d'arrêt, où sa femme se trouvait depuis la veille. Il est accusé de complicité de vols de vases sacrés commis dans les églises des environs de Baugé, en société avec Bellamy, que la police d'Angers a arrêté, au moment où il cherchait à vendre les objets volés.

LOUDUN.

Il y a quelques jours, on arrêtait à Loudun les sieurs C... et L..., qu'on supposait coupables d'un vol de 400 fr. commis à la Passenterie.

Fouillé, à son arrivée en prison, le sieur

C... fut trouvé porteur d'une somme de 140 fr. cachée dans sa chemise. Il en fut de même de L... qui ne put expliquer la provenance d'une certaine somme qu'il avait sur lui.

Cette circonstance ne fit qu'augmenter les soupçons et les deux malheureux furent maintenus à la disposition de la justice.

Ils y seraient sans doute encore si, ces jours derniers, les vrais coupables — deux enfants de 15 à 16 ans — n'avaient été découverts et arrêtés immédiatement.

A l'occasion du Jour de l'An, l'ÉPICERIE CENTRALE a encore augmenté de nouvelles sortes de liqueurs, de spiritueux et de vins étrangers, le stock considérable qu'elle offrait déjà à ses nombreux acheteurs. Nous engageons vivement les personnes qui aiment à réunir le bon au bon marché de demander le catalogue général qui est envoyé franco.

Faits divers.

Cinq cultivateurs revenaient de la foire de Pont-l'Abbé (Finistère) dans une voiture derrière laquelle était attaché un taureau. A la sortie de la ville, ils rencontrèrent cinq jeunes gens qui, sans doute pris de boisson, se mirent à maltraiter le taureau. On les pria de cesser, mais ils persistèrent.

Alors les cultivateurs, sautant hors de voiture, tombèrent à coups de poing sur les agresseurs, qui tirèrent leurs couteaux.

Une bataille s'étant engagée, un des cultivateurs, le nommé Le Roux, reçut un coup de couteau et roula mortellement blessé dans un fossé où son cadavre a été retrouvé.

Deux autres cultivateurs furent grièvement blessés.

La justice a fait procéder à l'arrestation des coupables, qui ont été écroués à la Maison d'arrêt de Quimper.

Samedi soir, une noce était réunie à Paris dans un restaurant près des Buttes-Chaumont, quand tout à coup on vit le marié pâlir et s'affaïsser sur sa chaise. Le malheureux venait de succomber à la rupture d'un anévrisme. Inutile de décrire le désespoir de tous et surtout de la jeune mariée qui reste veuve le jour même de son mariage.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 13 couleurs. Prix : 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix : 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par CH. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, com-

prenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché : 480 fr. payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1,700 pages), magnifiquement gravés. Prix : 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 35, rue de Fleurus, Paris.

JOUR DE L'AN 1885

Étrennes Musicales

LES SYLPHIDES, Répertoire complet de Danses, par A. SCHMOLL, renfermant 18 valses, 20 polkas, 16 mazurkas, 17 danses diverses et 5 quadrilles, en tout 76 danses aussi mélodieuses qu'entraînantes; la plus belle et la plus complète collection de ce genre; magnifique volume édité avec grand luxe, solidement relié sous couverture estampée or, doré sur tranches. C'est LE PLUS BRILLANT CADEAU qu'on puisse s'offrir entre pianistes. Prix : 15 fr.

Se recommandent encore comme CADEAUX UTILES les ouvrages suivants, du même auteur :

ALBUM DE BLUETTES, 366 petits morceaux, pour apprendre à déchiffrer. Complet (un beau volume élégamment broché, couverture estampée or et couleur)..... 10 fr.

NOUVELLE MÉTHODE DE PIANO; succès universel; 5 parties (brochées séparément), chacune..... 3 fr.

LES ÉTRENNES DU JEUNE PIANISTE, 25 créations mélodiques et progressives; complet (broché)..... 10 fr.

10 SONATINES PROGRESSIVES, préparatoires au style classique; complet (broché)..... 12 fr.

Une note explicative sur tous ces ouvrages sera envoyée franco sur demande.

Envoyer de préférence un mandat-poste; toutefois, si on le désire, le montant sera recouvré par la poste quelques jours après la réception de la musique.

S'adresser au Bureau d'Expédition des Œuvres de A. Schmoll, 111, Avenue de Villiers, à Paris.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 13 décembre 1884.

Moritur ou l'Agonie d'une Race (suite), par J. Kraszewski.

Chronique parisienne, par A. de Bonville (1 gravure).

Une famille pauvre (suite), par Xavier Marmier.

Les Livres d'étranges (4 gravures), par M. de Ranfaing.

La Maîtresse de maison.
Sphinxiana.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 16 décembre.

Une deuxième représentation avec le concours de M^{lles} Jeanne GRANIER et Marie KOLB.

Les PREMIÈRES ARMES de RICHELIEU, comédie-vaudeville en 2 actes.

Un Mari qui pleure, comédie en 1 acte.

Anatole et Bérengère, pièce en 1 acte.

Trois chansonnettes, chantées par M^{lles} GRANIER.

Je relevai la tête; un torrent de larmes s'échappa de mes yeux, je crus mal voir.

Marielle était là.

— Toi ! m'écriai-je, toi ! Tu ne partiras plus, je ne te laisserai plus partir.

Et dans un mouvement plein de passion, je l'attirai contre moi, l'étreignant comme une proie convoitée par une armée de lions.

— Il le faut, Olivier, je dois accompagner mon père, rentrer dans ma famille.

— Pourquoi donc reviens-tu ? Est-ce pour mépriser ma douleur, ma lâcheté ? Oh ! Marielle, Marielle, que je t'aime ! que je t'aime ! que je t'aime !... toute grande dame que tu sois ! tout paysan que je suis !

Effrayé de mon aveu et de mon audace, mes bras se détendirent. Marielle ne se sauva pas. Elle inclina son front rougissant sur mon épaule, puis me dit lentement, mais très-bas :

— Dieu bénisse notre amour, Olivier ! car moi aussi je t'aime...

— Tu m'aimes, toi ! hondis-je, l'enlaçant éperdu. Oh ! Marielle, ne me trompe pas, tu me rendrais fou, du ciel ce serait ma précipiter en enfer.

— Je t'aime, je t'ai toujours aimé; je n'aimerais jamais que toi...

— Et tu me restes; tu ne pars point ! m'écriai-je, ivre de félicité.

Marché de Saumur du 13 Décembre

Blé nouveau (l'h.)	15 25	Huile de noix	50 120
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	15	Graine tréfle	50
Froment (l'h.)	77	— lin.	50
Halle, moy ⁿ	14 98	— luzerne	50
Seigle	11	Foin (dr. c.)	780 75
Orge	65 11 50	Luzerne —	780 72
Avoine h. bar.	50 8 75	Paille —	45 à 50
Fèves	75 12	Amandes . . .	50
Pois blancs . .	80 35	Cire jaune . .	50 190
— rouges . . .	80 28	Chauvres 1 ^{er}	
Colza	65	qualité (52 k. 500)	40
Chenevis . . .	50	— 2 ^e	35
Farine, culas.	157 44	— 3 ^e	35

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 14 décembre 1884.

Versements de 90 déposants (19 nouveaux) 25,407 fr.
Remboursements, 18,103 fr. 19 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Amboise, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr. | 1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr. | 25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr. | 80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,605,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.



Comme une bonne étoile ce produit merveilleux a paru dans les nuits souvent si sombres des pauvres souffrants et leur apportait soulagement et consolation, et quand on lit les témoignages sans nombre que les Pilules Suisses ont obtenus on le comprend. La vente d'un million et demi de boîtes par an, dit tout. Veuillez m'envoyer une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 Je m'en trouve très bien, je ne souffre plus. Mauvais appétit, conséquence naturelle d'un estomac débile, tout a disparu par l'usage de vos Pilules Suisses. Inutile d'ajouter que je vous autorise à publier ma lettre.

M^{lles} Felice FORTIN-LANGER, à Sandillon (Loiret).
A. M. Hertzog, Ph^o, 22, rue de Grammont, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.
Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

Se méprenant sur les motifs qui me dictaient la réserve, Marielle me reprochait de boudier jalousement son bonheur, d'assombrir à dessein sa joie. Un changement s'était fait dans son caractère. Elle, si retenue, qui n'osait m'approcher, elle devint toute autre. Je remarquai qu'elle venait à moi hardiment, sans crainte, saisissant les instants où j'étais seul, où nous pouvions nous parler sans témoins. Avec une gaieté, un enjouement, une expression vive, elle essayait de distraire mon découragement et d'effacer la distance qu'elle voyait bien que ma volonté maintenait entre nous. Son regard m'interrogeait. Elle savait que je l'aimais, elle se doutait que je combattais cet amour, une folie, que le combat était rude, la victoire mortelle, et elle avait peur que ma raison ou mon cœur ne fléchit; mais pas une allusion ne provoqua mes confidences; je m'éloignais, lorsque je n'étais plus maître de lui cacher ma souffrance sous le sourire navré de mes lèvres; et elle, pensive, préoccupée, étouffait un soupir en retournant vers son père.

.....

— Adieu, Olivier, me disait-elle.

— Adieu, lui dis-je.

C'était fini. Je repoussai la main qu'elle m'abandonnait. Elle sortit. Un transport de douleur me monta au cerveau. Rejeté dans l'embrasure de la fenêtre, la tête plongée dans la verdure enroulée aux barreaux, je mordis les fleurs de pervenches pour faire le bruit des sanglots qui secouaient ma poitrine à la briser. Les larmes m'aveuglaient, larmes de sang coulant par mille blessures de mon amour lacéré, détruit. Autour de moi tout était abîme, gouffre, ruine, vide : le mot fatal était prononcé; la porte s'était refermée sur tous mes espoirs, mes rêves, espérances qui n'abandonnent l'homme qu'au dernier déchirement, qu'à la chute de la pierre retombant sur son sépulchre, scellant le tombeau du peut-être.

Délinant de fièvre, presque farouche de colère, je voulais courir après Marielle, l'enlever, la ravir à son père ! De quel droit me la reprenait-il ? N'était-elle pas notre enfant ? Ne l'avions-nous pas élevée, nourrie, protégée ? N'était-elle pas ma sœur ? Non, non ! me cria le désespoir; elle n'est plus ta sœur; elle est riche, elle est noble : l'honneur, le mépris vous séparent; tout est fini, elle est partie !

— Elle n'est pas partie ! murmura tout à coup une douce voix.

— Non, Olivier, mon père m'emmena.

— Marielle ! Marielle ! Tu m'as trompé ! tu m'as menti ! que...

Elle posa sa main sur ma bouche.

— Ecoute-moi, dit-elle, tu sauras tout, tu jugeras, puis ensuite tu seras maître de mon bonheur !

Mes lèvres baisèrent sa main. Elle sourit.

— Parlé, lui dis-je.

— Je t'aimais enfant, je t'ai aimé jeune fille, je ne te le révélai point, je te le cachai, parce que, sans dot, sans naissance, je n'étais pas la femme que ta mère te destinait. Tu sais qu'elle avait à cœur de te faire épouser une pennerès bien apparentée. Elle est revenue sur son idée, elle consentait à nous marier, mais les rôles étaient intervertis; je n'étais plus maîtresse de ma main. J'avais un nom, une fortune, un père duquel je dépend...

— Qui ne donnera pas sa fille à un paysan.

— Hélas ! Olivier, mon père est bon, il m'adore; néanmoins, je vois qu'aussi vaniteux de son rang et de ses titres que ta mère l'était de son argent et de sa condition, il a sur sa fille les projets ambitieux que Madeleine Hamon avait sur son fils. Sa tendresse et son orgueil me rêvent une destinée de reine.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER
DE SUITE,
BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE
à Saumur

50 mètres de serres — Eau de la Loire
Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LANOZE, et à M^e BRAC, notaire. (630)

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu à Brézé, en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTE,

Le dimanche 21 décembre 1884, à midi,

IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant aux époux FLORISSON-GUIBERT, négociants à Nantes.

I. — Commune de Saumur.

33 ares de pré, dans la prairie du Bourg, joignant au nord M. Saunay et autres, au midi M. Chasle.

II. — Commune de Distré.

11 ares 70 centiares de pré, nommés le pré du Marteau, prairie de Munet; 25 ares de pré, dans la prairie de la Roche.

III. — Commune de Saint-Just-sur-Diève.

22 ares de pré, aux Sept-Jeux, prairie de Mollay.

IV. — Et environ 5 hectares 43 ares de terres, vignes et bois, en 27 parcelles, sur les communes de Chacé, Dampierre, Souzay, Artannes, Saint-Cyr et Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, avant l'adjudication, soit à M. PIERRE CATAULT dit REMY, expert à Saint-Cyr, soit audit M^e LECOMPTE, notaire, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges. (928)

ON DEMANDE à acquérir, dans le département de Maine-et-Loire ou ses limites, **Propriété** de rapport, de **2 à 250,000** francs.

S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS

Hors de service

Provenant du Ministère de la guerre.

Le SAMEDI 27 décembre 1884, à une heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux du Génie et dans celle de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente des objets hors de service ci-après :

1,515 kilog. de cuirs, 2,390 kilog. de vieux métaux, 73 planches de châlits, 8 dolmans, 89 brides, 16 selles, 28 pantalons, 772 grammes galons d'or et d'argent, képis, casquettes, galons en laine, un arbre mort sur pied, 130 fagots de branchages, bois de chauffage et autres, arçons en bois, vieux papiers, vieux outils de toute sorte et quantité d'objets divers, etc., etc., etc.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour tous frais.

Le Receveur des Domaines, (960) L. PALUSTRE.

A VENDRE BRANCHES D'ÉTAUSSES

Essence de saules, fresnes et ormeaux

Dans la prairie de Presle, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. BOUVET-LADURAY, au château de Noc-Baril. (439)

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}

5, Rue d'Orléans.

On demande un **apprenti** pour la QUINCAILLERIE. (919)

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.

S'adresser quai de Limoges, 57.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays. Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

Les amateurs de bon vin trouveront à

L'ÉPICERIE PARISIENNE MAISON F. TARODE

Le Grand VIN DE BORDEAUX du Château Bayard, des années 1874, 1875 et 1878
Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C^{ie} des Antilles, Martinique et Jamaïque. La délicieuse liqueur CHARTREUSE MEUNIER, à Voiron, 5 francs le litre. Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

A VENDRE JUMENT DE SELLE

Pur sang, 6 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

A VENDRE UN PONEY

5 ans,

S'attelant et se montant bien.

S'adresser chez M. SAINTON-GUILLOIN, quai de Limoges. (925)

A VENDRE

UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.

S'adresser à M. PICHON, Levée-Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE

DEUX GRANDS CARROSSIERS

Anglais, six ans.

S'adresser à M. RAIMBAULT, 40, rue de la Fidélité.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

9, rue Courcouronne, 9, A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princesses de la Science
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Hilaire, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS de MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses; prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDHAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

LA Réglisse Sanguinée GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilité la Digestion.
075 dans toutes Pharmacies.

Crédit à tout le Monde
PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	79 05	79 30	Est	711 25	713 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	425	426 30
3 % amortissable	80 70	80 87	Paris-Lyon-Méditerranée	1232 50	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	514 50	Est	372 50	372 50
3 % (nouveau)			Midi	1185	1185	— 1865, 4 %	518 50	520	Midi	382	384
4 1/2 %	104	103 80	Nord	1663 50	1665	— 1869, 3 %	406 50	406 75	Nord	390	390
4 1/2 % (nouveau)	108 50	108 70	Orléans	1320	1322 50	— 1871, 8 %	399 50	400	Orléans	384	384
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	838 75	840	— 1875, 4 %	512 50	512 50	Ouest	380	381
Banque de France	5170	5170	Compagnie parisienne du Gaz	1517 50	1513 75	— 1876, 4 %	511	512	Paris-Lyon-Méditerranée	383 75	382
Société Générale	457 50	460	Canal de Suez	1880	1875	Bons de liquid. Ville de Paris	521	525	Paris-Bourbonnais	379	380
Comptoir d'escompte	980	960	C. gén. Transatlantique	500	497 50	Obligations communales 1879	449	446 50	Canal de Suez	570	567
Crédit Lyonnais	528 75	525				Obligat. foncières 1879 3 %	445	444			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1327 50	1330				Obligat. foncières 1883 3 %	358 50	359			
Crédit mobilier	250	251 25									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes												
6	55												
9	13												
1	25												
3	32												
7	15												
10	36												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Heures	Minutes	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures	26 minutes												
8	31												
9	37												
12	48												
4	44												
7	4												
10	24												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur;

Certifié par l'imprimeur soussigné.